



INFO NÉGO

Ville de Montréal #9
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) • SFMM429.QC.CA

Négociation à la Ville de Montréal : demande de médiation

Le lundi 19 avril 2021, alors que nous abordions la 38^e séance de négociations avec la Ville de Montréal, votre Comité de négociation a pris la décision de demander la nomination d'un médiateur au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Nous pensons que cet outil pourra nous aider à terminer cette négociation.

Nous voulons vous rassurer tout de suite, la table n'est pas « cassée », nous négocions à un bon rythme, nous négocions motivés et de bonne foi. Cependant, avec la cadence actuelle, l'enjeu du temps risque de mettre en péril les gains obtenus jusqu'à présent. Avec les élections municipales à nos portes cet automne, il ne faudrait pas qu'une nouvelle administration municipale ne vienne faire table rase de 2 ans et demi de négociations.

La dotation

Nous avons passé beaucoup de temps sur le chantier de la dotation (complements de postes), sans grands résultats et avec beaucoup de frustration. Nous comprenons mal l'existence d'une telle priorité pour l'Employeur, alors qu'il n'y a aucun événement, centralisation ou décentralisation qui justifierait de telles demandes, et de surcroît, dans un contexte de pandémie. Nous

continuons d'être à la recherche de solutions au bénéfice de l'ensemble des membres, mais le temps presse.

Dans le présent mandat, nous avons réussi à nous entendre avec la Ville de Montréal dans le cadre de 2 grands dossiers d'envergure, soit l'horaire flexible et la restructuration de la caisse de retraite. Nous savons que nous avons la capacité de nous entendre avec l'actuelle administration municipale. Nous avons, de part et d'autre, fait nos preuves en ce sens.

Loi 24

La Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal devait encadrer nos négociations et imposer des délais pour en arriver à un résultat. Cette loi n'a heureusement pas les dents pour nous imposer nos conditions de travail, mais le MTESS offre toujours les services de médiateurs. Votre Comité de négociation a choisi de ne pas courir le risque et de demander l'aide d'un médiateur. D'ici là, nous poursuivons nos discussions avec l'Employeur. Nous sommes prêts à y passer l'été s'il le faut !

– Votre Comité de négociation